



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

2024

L'État en

Bourgogne-Franche-Comté

Un an d'action



Paul MOURIER

Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté,
préfet de la Côte-d'Or

Faire rayonner la Bourgogne-Franche-Comté, c'est croire en ses forces, valoriser ses talents et accompagner toutes les dynamiques qui font vivre ce territoire au quotidien.

Dans un monde en transition, cette région affirme sa capacité à innover et à créer du lien entre ses ressources, ses habitants et ses projets. Cette vitalité s'incarne dans la diversité des actions portées par les services de l'État au cours de l'année 2024.

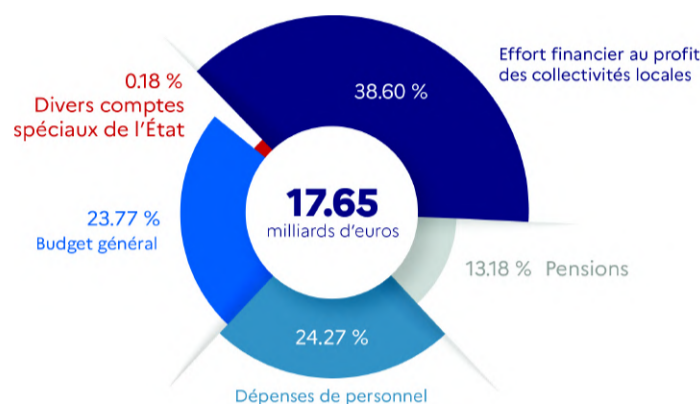
Soutenir les initiatives locales, accompagner les grandes transformations et garantir un développement soutenable, l'État agit avec constance et proximité. Dans un contexte budgétaire national contraint, chacun est appelé à faire preuve de responsabilité, tandis que les services de l'État continuent d'assurer un accompagnement solide aux collectivités locales, aux acteurs économiques, sociaux et culturels, et à tous ses habitants.

Ce rapport en porte témoignage et illustre, à travers des exemples concrets, ce que nous bâtissons collectivement : une région compétitive qui attire et réussit. Dans cette dynamique, l'État accorde une attention particulière aux nouvelles générations et aux équilibres territoriaux, en soutenant les projets qui transforment durablement le territoire. La feuille de route régionale consacrée à la planification écologique, construite avec le Conseil régional, à l'appui des contributions de tous les acteurs du territoire, en est le plus bel exemple.

Je remercie chaleureusement celles et ceux qui, chaque jour, contribuent à faire vivre cet élan au service de la Bourgogne-Franche-Comté et de ses habitants.

Le budget de l'État en région

Exécution 2023



Déploiement du volet mobilités du CPER 2023-2027 en Bourgogne-Franche-Comté.

Structurer une mobilité durable et décarbonée

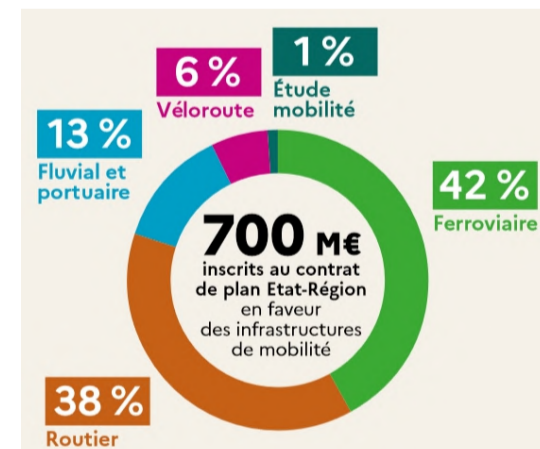
Le volet mobilités du Contrat de Plan État-Région (CPER) 2023-2027, signé le 19 juin 2024, est entré dans sa phase opérationnelle.

Sa mise en œuvre vise à structurer une mobilité durable et décarbonée dans la région.

Près des deux tiers des investissements sont orientés vers le mode ferroviaire, la voie fluviale et les mobilités actives, incluant des innovations comme les trains à hydrogène, ainsi que la modernisation de gares et d'infrastructures routières.

Trois territoires (Nord-Franche-Comté, Dijon, Besançon) initient par ailleurs une démarche de labellisation pour un Service Express Régional Métropolitain (SERM). Le Schéma Directeur d'Accessibilité ferroviaire des services ferroviaires régionaux de transports de voyageurs est quant à lui déployé avec **25 gares déjà accessibles**. L'objectif est d'atteindre une accessibilité des 33 gares

inscrites au schéma d'ici 2027, grâce à un engagement financier de près de 100 M€.



Enfin, le déploiement des mobilités actives reste un enjeu régional important via les appels à projets du Fonds vert, en lien étroit avec les collectivités locales.

INVESTIR



L'investissement public dans la construction : un levier au service de l'économie, de l'emploi et des territoires.

La conférence régionale sur l'investissement public dans la construction, organisée à Dijon le 7 novembre 2023, a mis en exergue l'engagement fort de l'État, malgré une conjoncture difficile, au soutien de ce secteur clé pour l'économie et l'emploi. En réunissant les représentants des professionnels et des grandes institutions publiques, elle a souligné le rôle essentiel de l'investissement public pour soutenir la croissance économique et accélérer la transition écologique en faveur de la construction et de la rénovation.

De nombreux dispositifs d'investissement

Au-delà des dispositifs ciblés — tels que les prêts à taux zéro, la TVA réduite, MaPrimeRénov', les subventions aux collectivités, les aides de l'Agence nationale de l'habitat ou encore les exonérations fiscales — le contrat de plan État-Région 2023-2027 accorde une attention particulière au développement du réseau ferroviaire et à l'amélioration des services de transport existants, tandis que des financements significatifs sont mobilisés pour la rénovation et la réhabilitation du parc de logements sociaux.

Dans les secteurs de l'enseignement supérieur et de la santé, l'État demeure également un acteur central à travers le suivi des investissements liés au plan de relance et au Ségur de la santé.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



Les dotations de soutien à l'investissement public local de l'État participent pleinement à l'aménagement du territoire en permettant l'émergence de très nombreux projets portés par les collectivités et les acteurs locaux.

Avec plus de 134 M€, ces dotations sont restées à un niveau élevé en 2024.

La première des dotations est la **dotación d'équipement des territoires ruraux (DETR)**, qui s'est élevée à près de **92 M€** en 2024. À la main des préfets de département, la DETR constitue l'instrument financier privilégié au bénéfice des collectivités. Ce sont plusieurs centaines de projets structurants qui sont accompagnés dans les territoires les plus ruraux de la région.

La **dotación de soutien à l'investissement local (DSIL)**, s'oriente davantage sur les projets portés par les grandes villes et leur agglomération. Elle a été mobilisée en 2024 sur 149 projets pour un montant total de subvention de **22,48 M€**.

L'État accompagne également les conseils départementaux via la **dotación de soutien à l'investissement des départements (DSID)**. 36 opérations, concernant prioritairement la

rénovation énergétique de collèges ou de services d'accueil médico-sociaux, ont été soutenues à hauteur de 13 M€.



Enfin, 70 opérations ou missions d'ingénierie réalisées dans des domaines variés (économie sociale et solidaire, innovation, inclusion numérique, emploi, culture, santé) ont bénéficié d'une aide au titre du **Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT)** pour un montant de **7,23 M€**.

Peuvent être citées à titre d'exemples :

La création d'un maraîchage à Champagnole par la banque alimentaire du Jura, la création d'un centre régional des arts du cirque à Echenans-sous-Mont Vaudois (Haute-Saône) ou encore la mise en service d'un Médicobus dans l'Yonne.

INNOVATIONS



BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ, CAPITALE FRENCH TECH DE L'ANNÉE

La Mission French Tech est l'administration chargée de déployer les politiques publiques à destination des start-up et de fédérer leur écosystème. Elle déploie la marque « La French Tech ».

La Bourgogne-Franche-Comté a été désignée « Capitale French Tech de l'année » en 2024, devenant ainsi la première lauréate de cette initiative lancée par l'État pour valoriser les écosystèmes territoriaux.

Cette reconnaissance met en lumière la richesse et la structuration de l'écosystème régional, ainsi que son rôle moteur dans **l'innovation et la réindustrialisation**. Le

choix a été de placer les start-ups industrielles au cœur de son action.

Avec des pôles de compétitivité d'exception, des infrastructures de recherche de pointe et des projets majeurs (JIMMY, par exemple) la Bourgogne-Franche-Comté s'impose comme un territoire clé pour le développement des leaders technologiques de demain.

LES CHIFFRES CLÉS DE 2024



Au total, la French Tech Bourgogne-Franche-Comté réunit 329 entreprises membres, représentant un chiffre d'affaires de 668 millions d'euros (hors grands groupes).

FOCUS



Générateur thermique Jimmy

JIMMY est une start-up industrielle française qui s'appuie sur les technologies éprouvées du secteur nucléaire pour décarboner la chaleur industrielle. **Jimmy est soutenue par l'État dans le cadre du plan France 2030.**

Une technologie sûre et éprouvée : Jimmy conçoit et exploite des générateurs thermiques pour produire et fournir à ses clients industriels de la **chaleur décarbonée moins chère** que celle obtenue avec les énergies fossiles.

Un potentiel de décarbonation massif : un générateur Jimmy produit de la chaleur sans émettre de CO₂ et permet d'économiser près de 40 000 t eq. CO₂ par an par rapport à un équipement utilisant des combustibles fossiles.



BIOTHÉRAPIES

En 4 ans, l'État a financé la filière santé pour 64 M€ en Bourgogne-Franche-Comté, via le plan de relance, les appels à projets du grand plan d'investissement France 2030, le financement de la recherche publique et les crédits d'impôt pour la recherche et l'innovation.

Ces financements nationaux sont permis par la mobilisation des acteurs de la filière, notamment les Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologies (SATT), l'Incubateur et les services territoriaux de l'État, afin de faire connaître les dispositifs d'aides aux entreprises et, dans certains cas, de les accompagner dans leurs projets.

Une feuille de route pour accompagner la filière

En mars 2024, le Conseil régional et l'État ont initié des assises régionales des biotechnologies et de la bioproduction.



Les biotechnologies sont des thérapies innovantes, utilisant des médicaments biologiques ou biotechnologiques, produits à partir de cellules ou de micro-organismes. Ces travaux ont abouti à la publication d'une feuille de route régionale pour accompagner le développement de cette filière.

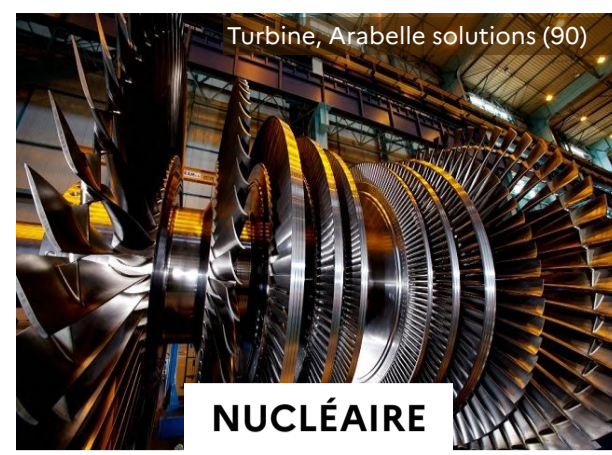


AUTOMOBILE

La filière automobile compte environ 360 établissements et 37 000 salariés, soit 20 % de l'emploi industriel régional. Une situation d'incertitude est relevée pour les sous-traitants de la filière, marquée en particulier par des volumes de production en net repli.

La Force d'Intervention Mutation Automobile (FIMA) accompagne les entreprises du secteur. Coalisant des équipes des services de l'État, du Conseil régional et de son agence économique régionale, la FIMA a permis de visiter 200 sous-traitants de la filière automobile. Ces visites ont permis :

- d'informer les chefs d'entreprises (sur les dispositifs de prêt, les aides sur les prix de l'énergie, l'ouverture prochaine d'un dispositif d'aide...);
- de les mettre en relation avec des interlocuteurs spécialisés (Commissaires aux Restructurations et à la Prévention des difficultés des entreprises, Pôle Véhicule du Futur, Délégués à l'accompagnement des reconversions professionnelles);
- de leur proposer un accompagnement par un consultant spécialisé, sur deux thématiques essentiellement : l'aide à la diversification et l'aide au développement dans le véhicule électrique;
- de les orienter vers un dispositif de financement. 31% des sous-traitants visités ont bénéficié d'une aide publique de plus de 37 M€ (État ou Conseil régional) pour contribuer au financement de leurs projets.



NUCLÉAIRE

À l'aune des annonces qui relancent la filière nucléaire, l'État accompagne les entreprises de la région qui travaillent pour ce secteur. L'actualisation de la feuille de route régionale a été lancée par le préfet et la présidente du Conseil régional en 2024, et les actions sont en cours, pilotée par le pôle Nuclear Valley, pour consolider les compétences, accompagner la montée en capacité des sous-traitants, aménager le territoire.

La troisième édition de la semaine des métiers du nucléaire s'est tenue du 3 au 7 février 2025 sur le site industriel de Framatome, au Creusot (71). Cet événement fut un temps fort d'échanges sur les enjeux des compétences de la filière du nucléaire pour la région.



De fait, à l'horizon 2030, pour les 10 principaux métiers exercés dans la filière nucléaire, les besoins en recrutement non couverts dans la région, toutes filières confondues, seraient d'environ 12 000 emplois. C'est un défi en termes de recrutement et de formation, mais surtout une réelle opportunité d'emplois nouveaux et de croissance industrielle pour la région. À ce titre, l'Université des Métiers du Nucléaire est très active en région pour travailler sur le sujet des compétences, en lien avec l'État et tous les acteurs de la filière.

TERRITOIRES D'INDUSTRIE



Usine Cristel, Fesches-le-Châtel (25)

Le programme Territoires d'Industrie, lancé par l'État en 2018, adopte une approche selon les besoins exprimés sur le terrain, visant à mobiliser largement industriels et collectivités locales pour faire émerger des actions de réindustrialisation.

Les 4 grands axes du programme sont l'accélération de la transition écologique, la mobilisation d'un foncier pour l'industrie, le développement de compétences et la création d'écosystèmes d'innovation.

10 Territoires d'Industrie en Bourgogne-Franche-Comté

L'État et le Conseil régional animent les dix Territoires d'Industrie de Bourgogne-Franche-Comté.

Le dispositif de soutien a été doté de 4,2 M€ pour l'ensemble des 10 Territoires de la région et a permis de financer 8 projets, sur 7 Territoires différents :

- Aeroméтал (Grand Chalon),
- Les scieries réunies du Chalonais (Grand Chalon),
- HMY (Hermès-Métail-Yudigar) (Yonne Industrielle),
- Lacroix emballage (Haut-Jura),
- Cristel (Nord-Franche-Comté),
- Parisot Industrie (Vosges Saônoises),
- Look fixations (Nevers Val de Loire),
- Vieille Matériaux (Alliance Luxe et Précision Doubs).



Aérométal (71)

Dans le Territoire d'industrie du Grand Chalon, la société Aérométal récupère les métaux critiques et superalliages de grandes entreprises pour les valoriser et les redistribuer à ces industriels.

L'entreprise investit dans ce projet afin de réaliser une augmentation significative de capacité, dans le but de valoriser une masse de métaux nettement plus importante chaque année.

Dans le Territoire d'industrie Nord-Franche-Comté, la société Cristel fabrique des ustensiles de cuisine. Son projet consiste à relocaliser la fabrication de casseroles, poêles et bacs gastronomes, de l'Asie à la France.



HYDROGÈNE

La région Bourgogne-Franche-Comté a été lauréate de l'appel à manifestation d'intérêts « compétences et métiers d'avenir », pour le projet d'école de l'hydrogène. Ce projet vise à coordonner l'ensemble des formations existantes, à tous les niveaux de diplômes, dans le champ de la filière hydrogène. Il bénéficie d'une aide de l'État de 6 M€.

Le bassin industriel belfortain est également hôte de 4 Projets Importants d'Intérêt Européen Commun (PIIEC: projets s'inscrivant dans des objectifs technologiques et industriels à l'échelle européenne), pour 673 M€ d'aides, et un objectif de 2400 nouveaux emplois d'ici 2030 :

- ALSTOM (Belfort) : locomotives dont la chaîne de traction sera alimentée par des piles à combustible.
- FORVIA (Bavans, Allenjoie) : conception de réservoirs pour le stockage gazeux et liquide d'hydrogène, à Bavans, et construction d'une gigafactory (*) à Allenjoie pour le déploiement industriel de ces réservoirs.
- GEN HY (Allenjoie) : construction d'une gigafactory de composants de piles à combustibles et d'électrolyseurs avec une capacité de 340 MW/an en 2035.
- McPHY (Fontaine) : gigafactory d'électrolyseurs.

(*) Gigafactory : grande usine dédiée à la fabrication d'éléments de batteries



INNOVATIONS

248 lauréats en région
370 millions d'euros engagés

Le plan d'investissement France 2030 a fêté ses 3 ans d'existence en fin d'année 2024.

54 milliards d'euros sont affectés au programme national, dont une enveloppe de 500 millions d'euros réservée à la Bourgogne-Franche-Comté.

La région compte 248 lauréats France 2030 sur le volet national avec près de 370 millions d'euros engagés (28 février 2025).

Sur les 41,5 millions d'euros (État-Région) du volet France 2030 régionalisé, les 56 projets lauréats ont déjà bénéficié d'un soutien de 30 millions d'euros.

3 axes prioritaires en région :
Transition alimentaire,
santé, hydrogène

En cumulant les volets national et régionalisé sur les axes prioritaires d'innovation identifiés au niveau régional, nous comptons : 36 lauréats pour la transition alimentaire (agri-agrotechnologie) pour 76 M€, 39 lauréats pour le domaine de la santé, pour 78 M€ et 32 lauréats pour l'hydrogène, pour 44 M€.



ATTRACTIVITÉ

L'État a affirmé lors des Rencontres du rebond, dont la première édition s'est tenue le 6 mars 2024, son engagement dans l'accompagnement des entreprises industrielles en difficulté, notamment pour les aider dans leur rebond après une situation de crise. Ces rencontres ont également contribué à l'attractivité industrielle de la région.

Des investisseurs d'envergure nationale sont venus rencontrer les entreprises industrielles de la région, qu'elles soient en difficulté ou en bonne santé.

L'évènement a réuni une quarantaine d'industriels de la région, une dizaine de représentants de fonds essentiellement nationaux, une quinzaine d'acteurs du rebond et autant d'institutionnels. L'enjeu de la mutation du tissu économique a notamment été traité.

La **mutation du tissu économique correspond à une transformation structurelle d'une économie** : évolution des secteurs, apparition de nouveaux outils technologiques et numériques (utilisation de l'IA), adaptation des entreprises aux nouveaux enjeux sociaux, démographiques et économiques.

La filière automobile est un exemple de filière en mutations : elle doit faire face aux transformations écologique (électrification des véhicules notamment) et numérique, ainsi qu'à une compétition internationale plus intense.

SAVOIR-FAIRE REMARQUABLES



Remise de diplômes EPV, Dijon (21)

L'État soutient les entreprises ambassadrices de l'excellence artisanale et industrielle française à travers le monde.

93 entreprises du patrimoine vivant
en Bourgogne-Franche-Comté

Dans ce contexte, le 22 mars 2024 a eu lieu l'attribution du label **Entreprise du patrimoine vivant (EPV)**.

Il récompense les entreprises françaises détentrices d'un savoir-faire exceptionnel et de produits d'une qualité remarquable. En parallèle, une démarche pour renforcer la filière des métiers d'art est pilotée par le ministère de l'Économie.

L'objectif est de conclure un « contrat stratégique de filière » entre

les entreprises de la filière et l'État, qui permettra de déployer une politique économique et culturelle ambitieuse, cohérente et durable. La région Bourgogne-Franche-Comté compte 93 EPV, soit 6,8 % des EPV en France.

En 2024, 14 entreprises de la région ont été présentes et récompensées lors de la cérémonie en préfecture.

Ces entreprises titulaires du label ont participé à la cérémonie :

- Briottet, crème de cassis de Dijon (21)
- Lejay Lagoute, crème de cassis de Dijon (21)
- Cristel, fabrication d'articles de cuisson (25)
- Manufacture Vuillemin, mécanismes d'horloges comtoises (25)
- Établissement Obertino Morteau, fabrication de cloches (25)
- AS Bois, décolletage sur bois (39)
- Établissement Anthony Mercier, ferronnerie d'art (39)
- La manufacture Jacquemin, coffrets et objets en bois (39)
- Atelier France Bronze, fonderie d'art (70)
- Atelier Hugo Delavelle, Ebénisterie (70)
- Distillerie Paul Devoille, production d'eaux de vie et liqueurs (70)
- Entreprise Gaio, meubles de cuisines (70)
- Toitures de Franche-Comté, restauration de charpente (70)
- Resta-Jay percussions, création et fabrication de baguette de percussion (71)

Chacune de ces belles entreprises contribue à l'attractivité régionale



ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

La politique publique d'égalité entre les femmes et les hommes en région Bourgogne-Franche-Comté est pilotée par l'État, sous le prisme du plan interministériel dédié, en vigueur depuis 2023 et jusqu'en 2027.

En 2024, **2,8 millions d'euros** ont été investis en région sur les 4 axes suivants : **la lutte contre les violences faites aux femmes, la santé des femmes, l'égalité professionnelle et économique, la culture de l'égalité.**

ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE



En 2024, l'État a apporté un soutien financier à hauteur de **99 000 €** au Mouvement Français pour la Qualité (MFQ) pour le développement de la plateforme "**Expérience Égalité**".

Faire progresser la culture de l'égalité professionnelle

Conçue en partenariat avec la délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité et la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, cette plateforme digitale interactive vise à faire progresser la culture de l'égalité professionnelle au sein des organisations (entreprises, établissements publics, structures éducatives). Elle a été pensée pour :

- Renforcer la diffusion d'une culture commune de l'égalité ;

- Proposer des outils concrets et opérationnels ;
- Offrir un parcours de montée en compétences via des ressources pédagogiques (fiches, vidéos, e-learning) ;
- Proposer une offre de services complète sur l'égalité, destinée aux niveaux opérationnels de l'entreprise et au personnel des établissements scolaires ;
- Transmettre un processus d'accompagnement à des référents égalité afin que les entreprises et établissements scolaires bénéficient d'un accompagnement structuré.

Mise en ligne en 2024, la plateforme compte déjà **10 fiches outils, 8 modules e-learning et 25 capsules vidéo.**



<https://experience-egalite.fr/>

NATION



19 novembre 2024, hommage aux blessés, école de gendarmerie de Dijon

Le ministre des armées a initié en 2023 l'élaboration de conventions « armées-collectivités » pour formaliser la mobilisation de la communauté de Défense, contribuer à la « force d'âme de la nation » et accompagner la montée en puissance de l'industrie de Défense.

Renforcer les liens entre les armées et les collectivités

Ces conventions mettent en œuvre des projets qui ancrent encore plus fortement la présence des militaires et développent les liens armées-Nation sur le territoire en portant sur :

- L'amélioration des conditions de vie des militaires et civils de la Défense et leurs familles ;
- Le développement des actions à destination de la jeunesse ;
- Le renforcement du lien mémoriel ;
- L'appui au doublement de la réserve militaire ;
- Les actions en faveur de l'innovation et du développement de l'industrie de Défense ;
- Les actions communes pour la transition écologique.

Avec 16 conventions signées au 31 décembre 2024, la région Bourgogne-Franche-Comté fait preuve d'un fort dynamisme et prouve son attachement à l'institution militaire, non seulement dans les départements accueillant des unités (8 600 militaires dans les départements du Doubs, de la Côte-d'Or, la Haute-Saône, la Saône-et-Loire et le Territoire de Belfort), mais aussi dans les départements sans présence militaire.

CENTRE DE RESSOURCES



Le 8 octobre 2024, au CREPS de Bourgogne-Franche-Comté à Dijon, s'est tenu le lancement du **centre de ressources régional pour l'égalité femmes-hommes**, baptisé Centre Émilie Mottet.

Cet événement s'est déroulé en la présence de la présidente du Conseil régional, et de la secrétaire générale pour les affaires régionales.

Ce projet ambitieux vise à accélérer la transition vers une égalité réelle entre les femmes et les hommes.

Copiloté par l'État et le Conseil régional, le Centre Émilie Mottet a pour objectif de centraliser les ressources et de réunir les acteurs engagés dans la promotion de l'égalité des genres.

Il constituera le premier espace de ce type hors région parisienne.

À travers une plateforme numérique innovante, il facilite la mise en réseau des acteurs et favorise le développement de projets collaboratifs.

La plateforme s'adresse à un large public et proposera une cartographie des initiatives régionales, des ressources éducatives, des offres de bénévolat, ainsi qu'un agenda des événements renforçant ainsi les actions déjà menées par plus de 200 structures œuvrant pour l'égalité des genres dans la région.

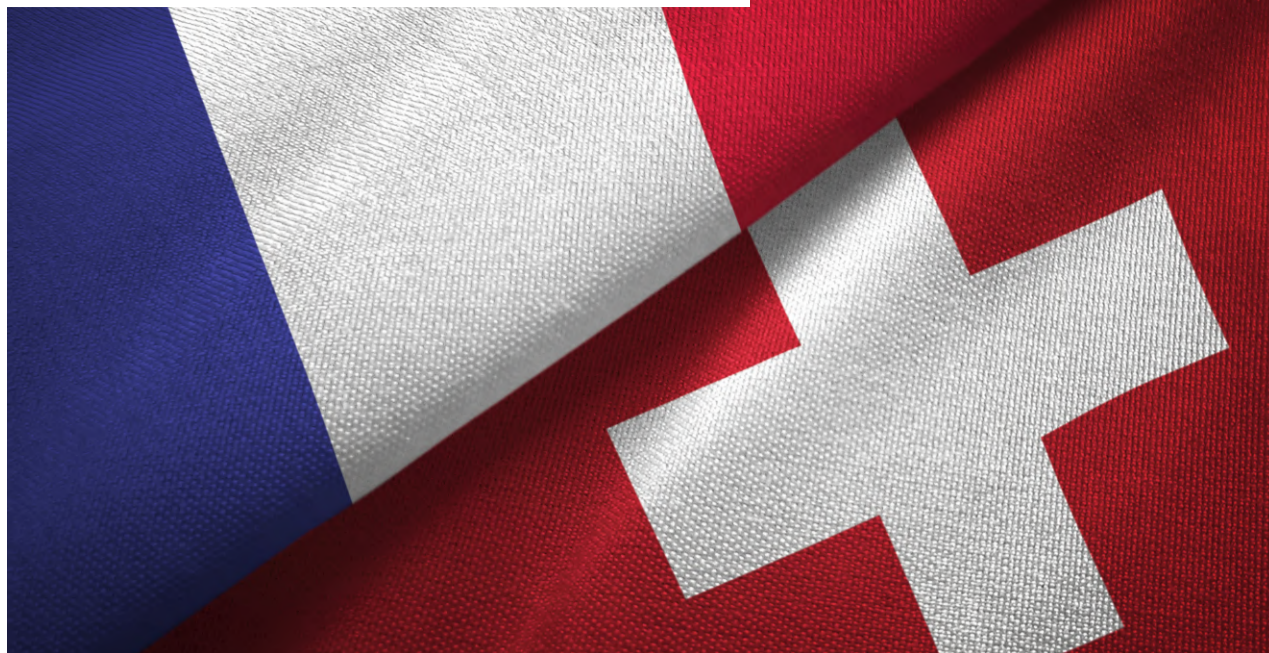
Le Centre Émilie Mottet rend hommage à une figure emblématique de la résistance et de la cause féministe.

Infirmière durant la première guerre mondiale, militante en faveur du droit de vote des femmes, Émilie Mottet fut également la première femme élue au conseil municipal de Belfort, sa ville natale. Son parcours incarne d'une façon exemplaire des valeurs de courage et d'engagement.



Anne Coste de Champeron, Marie-Guite Dufay

COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE



La coopération transfrontalière à l'échelle de l'Arc jurassien franco-suisse

L'Arc jurassien s'étend sur 230 km le long de la frontière franco-suisse et couvre une grande partie des départements du Doubs, Jura, Territoire de Belfort ainsi que les cantons suisses de Berne, Jura, Neuchâtel et Vaud. Il rassemble environ 2 millions d'habitants, dont près de 48 000 travailleurs frontaliers en 2024.

Ce territoire dynamique fait face à des défis partagés : emploi, mobilités, santé, environnement.

Pour relever ces enjeux, la préfecture de région soutient activement les filières industrielles locales, comme l'horlogerie, renforce les liaisons ferroviaires notamment avec la rénovation de la ligne des Horlogers (Besançon-La Chaux-de-Fonds), et encourage à une gestion durable de ses forêts.

Elle copréside aussi la plateforme d'échanges Arcjurassien.org, laquelle œuvre au renforcement des coopérations transfrontalières dans divers domaines.

En 2024, le Fonds de soutien aux petits projets transfrontaliers de cette instance, alimenté par arcjurassien.ch, le Conseil régional et la préfecture de région, a ainsi soutenu 20 initiatives au bénéfice du vivre-ensemble, pour un **montant total de 127 000 €**, à l'exemple du passage de la flamme olympique le 25 juin à Pontarlier qui a permis d'associer aux festivités de nombreux jeunes de communes suisses proches de la frontière (Sainte-Croix, Val-de-Travers, Vallorbe et Yverdon).

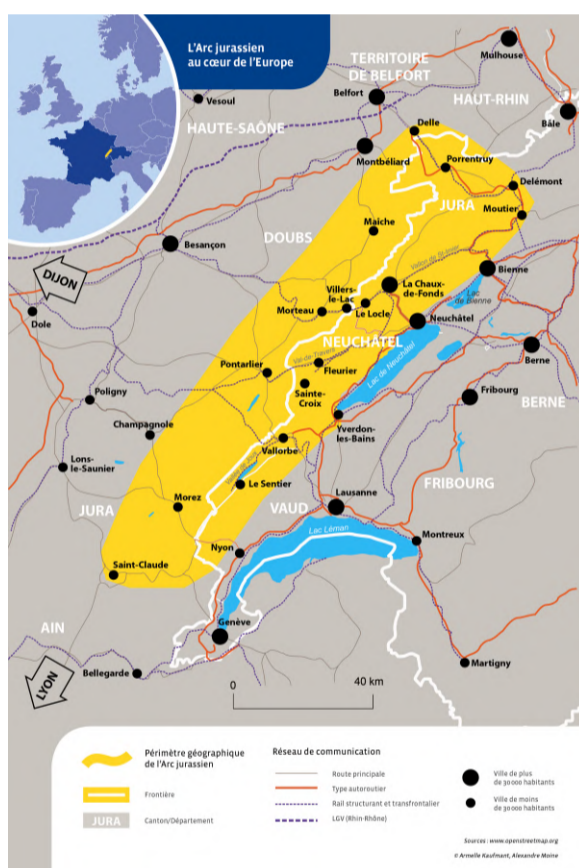


Passage de la flamme olympique à Pontarlier

L'Observatoire statistique transfrontalier de l'Arc jurassien a également mené et publié plusieurs études sur la santé,

notamment sur le personnel, l'offre de soins et la formation.

L'ensemble de ces actions contribue à maintenir, via le renforcement des synergies entre France et Suisse à cette échelle, un haut niveau d'attractivité pour cet espace unique.



EN QUELQUES CHIFFRES

La Suisse est notre **9e partenaire commercial**, le 3e hors Union Européenne. Nos échanges dégagent un **excédent de 4 milliards d'euros en faveur de la France**. Elle est le 2e investisseur et le 3e pourvoyeur d'emplois étranger en France. Réciproquement nous sommes la 3e source d'investissements de l'étranger pour notre voisin helvétique. Nous hébergeons l'un et l'autre les plus grosses communautés de ressortissants de notre voisin à l'étranger : 170 000 Français en Suisse, 200 000 Suisses en France.

La Suisse accueille chaque jour **230 000 travailleurs frontaliers français**, dont **quelque 50 000 de notre région**. L'État verse 27 000 euros par an au Fonds de soutien aux petits projets transfrontaliers et 23 500 euros pour l'Observatoire statistique transfrontalier de l'arc jurassien.

PRODUITS FORESTIERS



La mission régionale de conseil aux décideurs publics de Bourgogne-Franche-Comté a créé un observatoire annuel consacré à la **dépendance budgétaire des 3 704 communes de la région aux produits forestiers** (ventes et récoltes de bois, droits de chasse et de pêche).

En 2023, 78 % des communes de la région comptabilisaient des produits forestiers pour un total de 113,2 M€ de recettes, dans un contexte de crise sanitaire depuis 2022 sur les peuplements (en particulier les résineux) induisant une obligation de coupes « sanitaires » non prévues de court terme et impactant le marché.

Réalisé en exploitant les données du ministère des Finances, de l'ONF et de l'IGN, cet observatoire permet d'apprécier l'évolution de la dépendance financière des communes, avec deux catégories d'alerte :

- la **dépendance « simple »** : lorsque les produits forestiers représentent plus de 22 % du budget de fonctionnement d'une commune ;
- la **dépendance « aggravée »** : lorsque que le seuil de dépendance simple atteint et que la capacité d'autofinancement de la commune (corrigée des recettes forestières) est nulle ou négative.

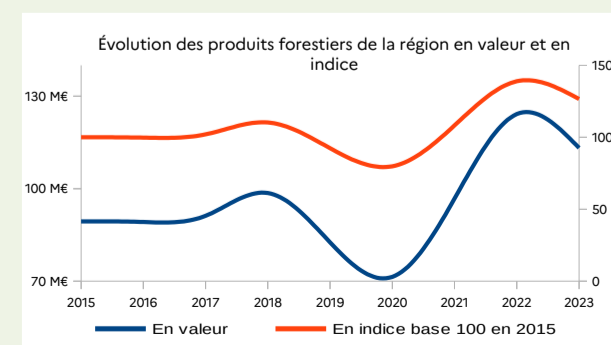
Nombre de communes dépendantes

	2022	2023
Dépendance simple	642	637
Dépendance aggravée	380	393

L'observatoire a montré que la dépendance financière des communes aux produits forestiers augmentait légèrement entre 2022 et 2023.

Cette dépendance est plus importante pour les communes de l'Est de la région. Elle est aussi plus marquée pour les communes de taille modeste (223 habitants en moyenne) dont la forêt est essentiellement composée de feuillus.

Le rapport est diffusé auprès de l'Union Régionale des Communes Forestières, de la préfecture de région et des directions départementales des finances publiques de la région. Il témoigne d'une collaboration effective entre différents services de l'État en région au bénéfice des élus et décideurs locaux.



02

PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE : AGIR CONCRÈTEMENT POUR PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT

PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE



L'État et le Conseil régional ont mené en 2024 une intense phase de concertation pour penser la planification écologique à l'aune des enjeux régionaux de tous les secteurs d'activités. Afin d'élaborer la

première feuille de route régionale de la planification écologique, six ateliers thématiques se sont tenus dans les départements.

COP Bourgogne-Franche-Comté : des ateliers de concertation réussis

Plus de 350 acteurs ont participé activement à ces groupes de travail représentant l'ensemble des parties prenantes de la région : élus, administrations et opérateurs de la sphère publique, milieux économiques et industriels, secteur agricole et forestier, milieu associatif, société civile et établissements de la formation et de la recherche.

À l'issue des ateliers, 115 actions prioritaires ont été proposées pour accélérer et accompagner la transition écologique dans l'ensemble des champs de notre vie du quotidien : Mieux Se Déplacer, Mieux Se Loger, Mieux Préserver et Valoriser nos écosystèmes, Mieux Se Nourrir, Mieux Produire et Mieux Consommer.

Associées aux contributions des citoyens, du CESER et des principaux représentants régionaux, ces propositions ont été analysées, et les plus pertinentes d'entre elles ont été choisies de manière collective par l'ensemble des acteurs.

Ce travail a permis de construire la feuille de route présentée le 26 mai 2025.

NOTRE FEUILLE DE ROUTE



François Rebsamen, Marie-Guite Dufay, Paul Mourier

Notre feuille de route est prête : elle doit permettre d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050.

Elle a été présentée le 26 mai 2025 devant plus de 400 participants de l'ensemble de

la région à Dijon, dont de nombreux lycéens et étudiants, en présence de François Rebsamen, ministre de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation.

44 actions régionales ont été retenues pour leur fort impact attendu sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre et sur la préservation des ressources naturelles. Les services et opérateurs de l'État sont mobilisés aux côtés du Conseil régional et de l'ensemble des acteurs pour mettre en œuvre ces actions, avec des premiers résultats attendus dès la fin de l'année.

La feuille de route comprend aussi **un important volet consacré à l'accompagnement de tous les porteurs de projets qui**

s'engagent dans la transition écologique : entreprises, agriculteurs, collectivités locales, associations, club de sport et établissements de formation.

La COP se décline en 2025 dans tous les départements pour **faire émerger des projets au plus proche du terrain, répondant aux enjeux locaux.**

Pour aller plus loin :

<https://www.cop-bfc-versdemain.fr>



FONDS VERT



Nevers (58)

Le Fonds vert accompagne les collectivités locales et associations dans leurs projets de transition écologique, au plus près des besoins des territoires.

Ce fonds finance la performance environnementale, l'adaptation du territoire au changement climatique et l'amélioration du cadre de vie. Par exemple :

- des opérations de rénovation énergétique de bâtiments publics, notamment les écoles (124 bâtiments publics rénovés);
- le recyclage de friches (34 ha) pour un nouvel usage des terrains artificialisés et lutter contre l'étalement urbain (construction de près de 500 logements et renaturation de 29 ha d'espaces artificialisés);

- la construction d'aménagements ou mise en œuvre de dispositifs de prévention et de surveillance pour être mieux armés face aux risques d'inondations ou de feux de forêt dans les 8 départements de la région.

- la (re)création d'espaces de nature en milieu urbain, la rénovation des équipements publics, moins énergivores et plus confortables et l'aménagement d'aires de co-voiturage pour une meilleure qualité de vie au quotidien.

Comme en 2023, les services de l'État et leurs opérateurs se sont fortement mobilisés pour favoriser l'émergence de projets ambitieux, en assurant un accompagnement technique et administratif des porteurs de projets jusqu'aux engagements financiers.

395 opérations et 64 millions d'euros

En 2024, ce sont 395 opérations qui ont été cofinancées pour un montant total de 64 M€ en autorisations d'engagement.

Mesures	Montants des subventions attribuées	Nombre de projets subventionnés
Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux	30 410 690 €	124
Soutien au tri à la source et à la valorisation des biodéchets	1 217 131 €	8
Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public	3 034 105 €	55
Prévention des inondations	702 878 €	14
Appui aux collectivités de montagne soumises à des risques émergents	4 445 €	3
Prévention des risques d'incendies de forêt et de végétation	238 965 €	17
Renaturation des villes et villages	5 367 988 €	65
Accompagnement du déploiement des zones à faibles émissions (ZFE)	1 458 358 €	3
Recyclage foncier	15 321 088 €	43
Développements des mobilités durables en zones rurales	621 763 €	15
Développement du covoiturage	706 556 €	22
Territoires d'industrie en transition écologique	4 183 863 €	9
Appui en ingénierie	639 416 €	17



IRRIGATION

Vers une agriculture durable et respectueuse des équilibres naturels

Les ressources en eau et l'agriculture sont considérablement impactées par le changement climatique.

Il est donc nécessaire de rendre les exploitations agricoles plus résilientes face aux aléas, afin qu'elles deviennent plus durables et garantir la souveraineté alimentaire, tout en respectant les équilibres naturels.

La mise en place d'un fonds d'investissement en hydraulique agricole fait partie des 53 mesures

inscrites au Plan Eau, plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau, annoncé par le Président de la République le 30 mars 2023.

L'appel à projets national 2024, doté de 20 M€, a été ouvert du 5 mars au 15 mai 2024.

3 dossiers lauréats de l'appel à projets

En Bourgogne-Franche-Comté, 3 dossiers sont lauréats de ce premier appel à projets. Ce sont des projets de rénovation de patrimoine hydraulique en place, permettant des économies d'eau.

Ces 3 projets bénéficient au total d'une subvention de 1,96 millions d'euros, soit presque 10% de l'enveloppe nationale.

	Dépenses éligibles	Subventions accordées	Taux de subvention
ASA des maraîchers du Sornay (71)	120 400 €	96 320 €	80 %
CUMA de la rive du Loing (89)	191 734 €	153 387 €	80 %
ASA de la Bièvre (21)	2 146 731 €	1 717 385 €	80 %

FOCUS



Récolte des radis. Sornay (71)

L'association Syndicale Autorisée (ASA) des maraîchers du Sornay

L'ASA des maraîchers du Sornay travaille sur la remise en état du réseau d'irrigation collectif, qui est trop vétuste. Elle compte 6 maraîchers, qui travaillent avec le territoire de la Bresse bourguignonne dans le cadre de son Projet Alimentaire Territorial.

La subvention accordée permettra de réaliser de précieuses économies d'eau :

- Évitement des fuites par l'installation de nouvelles pompes, qui évitent l'effet "bélier" ;
- Coupure de l'arrivée d'eau en période de restriction ;
- Réduction de l'évapotranspiration, en arrosant en fin de journée ou tôt le matin.

La subvention permettra le maintien de cette activité maraîchère et de ses emplois sur le territoire.



GESTION DE L'EAU

Réservoir du Morond (25)

Les alpages du Mont d'Or, un projet pour des usages de l'eau partagés

Dans le cadre du changement climatique, le manque d'eau pour les animaux en estive sur les alpages devient récurrent. Un déficit de l'ordre de 600 m3 a été constaté sur les communaux de Métabief et Longevilles-Mont-d'Or, sur une saison d'été.

Dans ce contexte, à partir de la retenue d'eau du Morond, initialement créée et utilisée pour la création de neige de culture et les activités de pêche, la commune de Longevilles-Mont-d'Or, en partenariat avec les multiples utilisateurs de cette retenue, a travaillé à la création d'un réseau d'acheminement de l'eau de 6,8 km dédié à l'usage agricole, afin d'alimenter les citernes et points d'abreuvement existants et d'en créer 11 nouveaux, bien répartis sur le territoire concerné.

Cette démarche permet d'améliorer la biodiversité par l'élargissement des zones de pâturage (réduction des pressions) et la diversification floristique.

Cette initiative, qui illustre un intéressant travail collectif d'interconnaissance et la possible mutualisation des infrastructures entre activités de loisirs et activités agricoles, est soutenue financièrement (aux côtés du Département du Doubs) par l'État via le fonds Massif du Jura, à hauteur de **38 649 €, soit 25% du montant total** qui s'élève à 154 596 €.



Séminaire inter-services

PARC NATUREL

Renouvellement de la Charte du Parc naturel du Haut-Jura : l'État mobilisé en mode collectif.

Pour bâtir la contribution de l'État prévue dans le cadre du renouvellement de la Charte du Parc naturel du Haut-Jura, la préfecture de région Bourgogne-Franche-Comté et la DREAL ont initié en juin 2024 une méthode originale : un séminaire interservices pour croiser les approches, les points de vue et les thématiques.

Cette journée collaborative a réuni une cinquantaine d'agents de directions régionales, départementales et opérateurs. Voilà de quoi inspirer d'autres démarches territoriales.

BIODIVERSITÉ



Lynx boréal

Le lynx boréal a progressivement disparu du territoire français entre le 17ème et le début du 20ème siècle. Réintroduit dans les années 1970, il est désormais présent dans les massifs des Vosges, du Jura et des Alpes.

Son aire de présence nationale est en augmentation (15 800 Km² en 2023, contre 10 800 en 2020), et la Bourgogne-Franche-Comté abrite près de 80 % de la population nationale.

Mais le lynx reste une espèce classée "en danger" et fait face à des menaces et des freins quant à son développement sur le territoire national. L'espèce est prioritaire pour l'action publique, et un Plan National d'Action a été élaboré sous la coordination de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Bourgogne-Franche-Comté.

80 % de la population de lynx en Bourgogne-Franche-Comté

En 2024, une expertise scientifique collective (ESCO) sur la viabilité du Lynx boréal en France, intégrant les sciences humaines et sociales à la biologie de l'espèce, a été restituée par le Museum National d'Histoire Naturelle et l'Office Français de la Biodiversité.

Les résultats révèlent une **forte probabilité d'extinction de l'espèce d'ici 100 ans, avec un**

effet majeur lié à la consanguinité.

Les scientifiques concluent à la nécessité d'introduction de nouveaux individus pour favoriser le brassage génétique, et rappellent l'impératif d'améliorer la connectivité entre les populations et de réduire les destructions d'individus (une vingtaine d'individus tués sur les routes par an).

Avant toute décision, les chercheurs soulignent la nécessité d'études de faisabilité et d'une analyse des risques incluant chaque fois les dimensions sociales, biologiques, écologiques, juridiques et économiques.

Le comité de pilotage a été l'occasion de partager le contenu de cette expertise de haut niveau avec les acteurs du plan national d'action et de permettre les échanges avec les experts. L'État assure la diffusion de cette expertise et pilote les suites à donner.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE



Bornes de recharge, site Colbert, Nevers (58)

Des services de l'État en action

Pour protéger la biodiversité, les préfectures du Doubs, du Jura, de Saône-et-Loire et du Territoire de Belfort se sont engagées dans une **labellisation de leurs parcs et jardins** par la Ligue de Protection des Oiseaux.

Pour **améliorer le respect de la loi EGALIM**, les agents des restaurants inter-administratifs de Nevers et Mâcon ont été formés par le lycée d'enseignement agricole de Quetigny. Les cuisiniers ont notamment été formés à la préparation de repas à base de protéines végétales et à l'approvisionnement de produits bio, durables et de qualité.

Les services de l'État recherchent des solutions innovantes pour leurs actions écoresponsables. Pour **réduire la consommation d'eau**, la préfecture de Côte-d'Or a mis en place un dispositif innovant de surveillance des fuites d'eau sur le réseau d'eau potable. Des capteurs ont été installés sur les arrivées d'eau pour détecter, sans délai, les éventuelles consommations excessives.

La nouvelle cité administrative à Nevers s'est dotée de bornes de recharge dont l'alimentation est assurée par un système centralisé, ce qui permet de **réduire les consommations en mutualisant les demandes de charge**, avec une optimisation tarifaire en heures creuses.

Au total, 207 bornes de recharge sont installées dans les services.

TRANSPORT FLUVIAL



Anne Coste de Champeron, Patrick Ayache, Antoine Hoareau : opération de dragage du bief 55S du canal de Bourgogne

État et Conseil régional 90 millions d'euros pour le transport fluvial

Signé en février 2022, le **contrat de plan État-région consacre 90 millions d'euros au soutien du développement du transport fluvial en Bourgogne-Franche-Comté**. Parmi les priorités portées par l'État via voies navigables de France, figure la gestion des sédiments, notamment grâce à des opérations de dragage comme celle du bief 55S de Dijon. Ce chantier vise à extraire les sédiments accumulés pour garantir une profondeur suffisante à la navigation, essentielle aux péniche-hôtels, à l'activité économique fluviale et au tourisme local.

Débutés en février 2025, les travaux de dragage doivent s'achever d'ici l'été. Leur coût, estimé à 1,3 millions d'euros, est financé dans le cadre du CPER 2023-2027.

L'État joue un rôle central dans la préservation et la modernisation du réseau fluvial en finançant et en pilotant les travaux de dragage. Cet engagement de l'État et des partenaires locaux prouve la volonté de faire du réseau fluvial un véritable levier de développement durable et touristique pour la région.

Vidéo



Opération de dragage du bief 55S



RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE



Dans le cadre des priorités gouvernementales en matière de transition écologique et énergétique, et en cohérence avec les orientations du Conseil régional dans le secteur du bâtiment, l'État a mobilisé le cabinet MJB Développement pour la réalisation d'un état des lieux de la situation emploi compétences de la filière.

Cet état des lieux s'est appuyé sur des entretiens avec les représentants régionaux du secteur, ainsi que sur les études nationales existantes en la matière.

Grâce à ce premier tour d'horizon, la DREETS s'est associée au Conseil régional pour aller plus loin et réaliser d'une étude plus ambitieuse commandée sur l'emploi, les compétences et la formation.

Le but : développer un écosystème prêt aux enjeux de la planification écologique, au cœur de la filière du bâtiment et ces secteurs d'activité associés (architecte, bureau d'étude).

Le recueil des besoins en emploi, compétences et formation a été réalisé à partir d'entretiens individuels avec les dirigeants, et d'ateliers collectifs avec les acteurs institutionnels. **Menée durant 12 mois, cette étude a démontré la nécessité de faire évoluer la formation au regard des forts besoins de compétences.**

Elle a également mis en lumière un écosystème régional convaincu des enjeux et favorable à la rénovation énergétique globale.

lumières le rôle fondamental de l'ESS dans la transition écologique et sociétale.

Des solutions concrètes des initiatives inspirantes

Avec la participation du secrétaire général de la planification écologique régionale, les échanges ont porté sur des solutions concrètes pour **mieux vivre, produire, se déplacer ou encore se nourrir**, illustrées par des initiatives inspirantes menées en Bourgogne-Franche-Comté.

L'événement a rassemblé 250 acteurs (associations, collectivités, entreprises) autour de **quatre grands axes : mobilité, ressources humaines, finances et transition écologique**.

L'agora participative a favorisé la coopération et l'émergence de projets innovants, dans une logique d'intelligence collective. L'ESS s'impose ainsi comme un levier essentiel pour construire des territoires durables, solidaires et créateurs d'emplois de qualité.

La conférence a permis de formuler des propositions concrètes pour renforcer les politiques publiques locales et accélérer les transformations vers une société plus responsable.



Marie-Guite Dufay, Marie-Agnès Poussier-Winsback, Paul Mourier

ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

L'économie sociale et solidaire, une dynamique collective en Bourgogne-Franche-Comté.

La conférence régionale de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), organisée conjointement par l'État, le Conseil régional,

la Banque des Territoires et la Chambre régionale de l'Économie Sociale et Solidaire, s'est tenue sous le thème central des transitions, à Dole (Jura), le 5 novembre 2024.

Introduite par la ministre Marie-Agnès Poussier-Winsback, cette édition a mis en



03

SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LES JEUNES ET LEURS FAMILLES



COMPÉTENCES

La maîtrise des compétences psychosociales (CPS) est un enjeu d'intégration sociale, de bien-être et de réussite pour les enfants.

Les CPS sont des capacités qui permettent de faire face aux défis du quotidien et aux épreuves de la vie, d'assurer un bien-être mental afin d'adopter des comportements appropriés et positifs dans les relations à soi, aux autres et à son environnement. Par exemple : savoir résoudre des problèmes, avoir conscience de soi et des autres, communiquer efficacement, savoir réguler ses émotions.

Des compétences essentielles dès le plus jeune âge

L'accompagnement de leur développement est donc tout à fait essentiel dès le plus jeune âge des enfants.

La promotion de ces compétences est de fait cruciale auprès de l'ensemble des acteurs qui évoluent dans tous les milieux de vie des enfants (école, périscolaire, famille).

Aussi, les académies de Besançon et de Dijon affirment l'engagement et la place de chaque professionnel dans la mobilisation des CPS et soutiennent le déploiement de

programmes et d'actions en direction des élèves ainsi que la professionnalisation des personnels dans les écoles et établissements scolaires.

Coordonnée par l'agence régionale de santé, l'efficacité de la mise en œuvre de cette politique publique repose sur **une mobilisation active du réseau partenarial et sur des coopérations en proximité des territoires**. Dans ce cadre, des acteurs politiques, sociaux, associatifs ou issus du monde de la recherche y contribuent.



La démarche peut être illustrée à travers deux exemples :

- Une expérimentation entre l'ARS et l'Éducation nationale visant à déployer les compétences psychosociales auprès d'enfants et de professionnels, avec un suivi fin des cohortes ;
- Une collaboration avec un enseignant chercheur de l'académie de Grenoble pour capitaliser des modèles de déploiement efficaces avec une volonté affichée d'intégrer dès le plus jeune âge le développement des CPS dans les pratiques de classes et dans les séquences pédagogiques de tous les champs disciplinaires des premier et second degrés.

ENTREPRENDRE



Intervention au collège Jules Jeanneney, Rioz (70)

Pour lutter contre l'autocensure, dépasser les stéréotypes de genre et encourager les jeunes filles à faire des choix d'orientation ambitieux, les associations **Entreprendre pour Apprendre** et **100 000 Entrepreneurs**, engagées en faveur de l'égalité des chances, œuvrent activement à la promotion de l'entrepreneuriat auprès des jeunes, en particulier des filles.

Avec un soutien de 36 000 € de l'État via la direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité, ces structures interviennent dans les établissements scolaires à travers des témoignages inspirants d'entrepreneuses. Elles proposent également des parcours pédagogiques conçus pour révéler le potentiel entrepreneurial des jeunes et les sensibiliser aux enjeux de l'égalité professionnelle.

Encadrées par des mentors issus du monde de l'entrepreneuriat, ces rencontres concrètes permettent de faire émerger des vocations, tout en élargissant les horizons professionnels des filles comme des garçons. À ce jour, plus de **4000 jeunes âgés de 13 à 25 ans** ont bénéficié de ces initiatives.

Ces actions favorisent la prise de confiance et l'audace et invitent les jeunes à **envisager l'entrepreneuriat non seulement comme un projet professionnel, mais aussi comme une manière de prendre en main leur avenir**. Elles contribuent ainsi activement à permettre aux filles de s'affirmer comme actrices de leur parcours professionnel.

ÉVEILLER L'ESPRIT CRITIQUE



L'Insee au cœur des lycées : former les citoyens de demain à déjouer les fake-news.

Face à la multiplication des fausses informations, l'Insee Bourgogne-Franche-Comté intervient depuis plusieurs années pour sensibiliser les jeunes aux fake-news. Cette action s'appuie sur une convention

signée avec l'Éducation nationale et s'est renforcée en 2024, avec **des interventions dans 30 lycées et auprès de 3 000 élèves**.

Les citoyens sont en effet de plus en plus exposés à une profusion de données, sur des sujets toujours plus variés. Les évolutions technologiques bouleversent la production et la diffusion de l'information. Chacun peut désormais mettre en avant ses propres données, proposer ses propres interprétations, parfois trompeuses, notamment sur les réseaux sociaux. C'est ainsi que naissent les fake-news, ces contre-vérités qui remettent en question des faits établis, discréditent la parole publique, ou cherchent simplement à faire du buzz.

Développer l'esprit critique Devenir des citoyens éclairés

L'intervention, d'une durée de deux heures, s'appuie sur un diaporama et des vidéos. Elle fournit des clés pour bien s'informer, identifier les infox, sensibiliser à la culture statistique. Interactive, elle pousse les lycéens à s'interroger sur la manière dont les données sont recueillies, représentées et interprétées. Elle les aide à mieux comprendre la société, développer leur esprit critique, et devenir des citoyens éclairés, capables de se forger leur propre opinion et de décider par eux-mêmes.

INCLUSION



Classe avec dispositif Ted-i

Le dispositif Travailler Ensemble à Distance et en interaction (TED-i) permet aux élèves temporairement empêchés de suivre leurs cours à distance grâce à des robots de téléprésence. **L'élève suit les cours comme s'il était physiquement présent en classe**, bénéficiant ainsi d'un enseignement régulier et adapté à son niveau. Il peut interagir en

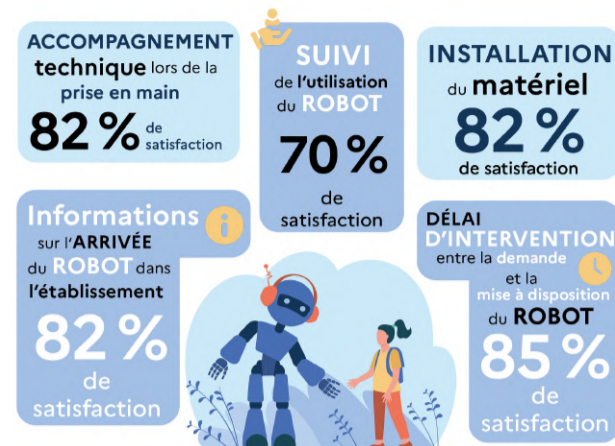
temps réel avec ses camarades et l'enseignant, favorisant la préservation des liens sociaux et éducatifs.

Taux de satisfaction de 80 %
Forte adhésion des usagers

L'évaluation du dispositif révèle un taux de satisfaction de 80 %, témoignant d'une forte adhésion des familles et des établissements. Le déploiement du robot est rapide et maîtrisé, avec un soutien constant des équipes académiques. Familles et établissements soulignent l'importance de TED-i pour maintenir l'engagement scolaire. **Il incarne une réponse innovante, inclusive et efficace aux enjeux de continuité éducative.**

L'efficacité du dispositif repose sur une organisation rigoureuse et une adaptation

continue aux besoins des élèves. Une coordination à plusieurs niveaux est assurée par une supervision régionale, huit binômes départementaux locaux et un partenariat avec Awabot pour l'accompagnement technologique.



CAMPUS URBAIN MARET



Fouilles archéologiques du site Maret

Adossé à la cathédrale de Dijon, l'ancien siège du CROUS se transforme en un campus urbain d'enseignement supérieur à forte valeur patrimoniale et architecturale.

Centré sur les « Arts et Humanités », ce campus accueillera Sciences Po, l'École supérieure de musique, l'École nationale supérieure d'art de Dijon et la résidence étudiante Maret du CROUS. Ce projet emblématique, soutenu par l'État, le Conseil régional et Dijon Métropole, renforcera l'attractivité du territoire et accueillera environ 700 étudiants au centre-ville.

Un investissement de 20,4 millions d'euros

Sous maîtrise d'ouvrage de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, il représente un investissement de 20,4 millions d'euros financé par l'État (7,5 millions d'euros), le Conseil régional (8,8 millions d'euros) et Dijon Métropole (4,1 millions d'euros).

Le projet entre dans sa phase opérationnelle, avec le lancement des fouilles archéologiques sur ce riche site historique. L'avant-projet définitif a été validé le 13 décembre 2024, et le permis de construire déposé le 16 avril 2025. La livraison est prévue fin 2027.



Renforcer la cohésion sociale et l'accès à l'emploi des publics les plus fragiles dans la région.

Le Fonds Social Européen + (FSE+) est le principal instrument financier de la politique de cohésion de l'Union européenne pour

ATTRACTIVITÉ



Auxerre (89)

La contribution des services de l'État à la démarche d'attractivité résidentielle du Conseil régional, initiée en réponse au refroidissement démographique projeté par l'INSEE, vise à identifier des leviers et à formuler des pistes d'action.

Parmi les axes principaux figurent la valorisation du patrimoine culturel et naturel, l'amélioration de l'attractivité économique via l'innovation et le soutien aux filières industrielles, ainsi que l'attention à la qualité de vie en milieu rural notamment par l'accès aux soins. La région, riche de ses échanges avec la Suisse et d'autres partenaires européens, dispose d'atouts significatifs pour attirer de nouveaux habitants et entreprises.

Pour en savoir plus :

Étude INSEE Analyses Bourgogne-Franche-Comté n° 124 : Un quart des néo-bacheliers poursuit ses études en dehors de la région.



Contribution des services de l'État à la démarche du Conseil régional



soutenir l'emploi, l'inclusion sociale et l'éducation.

Une enveloppe régionale de 91,2 millions permet de soutenir les projets visant l'accompagnement des plus démunis, qu'ils soient exclus du logement, mineurs non accompagnés, femmes ou enfants victimes de violences. Ils viennent aussi compléter les politiques régionales en faveur de l'insertion professionnelle, notamment des jeunes, de la lutte contre le décrochage scolaire, du développement des compétences des actifs et de la sécurisation des parcours professionnels.

Au titre du programme national « Emploi Inclusion Jeunesse Compétences »



Une enveloppe régionale de 91,2 millions pour la période 2021-2027

Délégée pour partie aux conseils départementaux, en cohérence avec les priorités définies dans la loi pour le plein emploi et la stratégie de lutte contre la pauvreté.

Les interventions financées par le FSE+



300 projets financés

pour



46 millions d'euros depuis fin 2022

MÉTIERS DE LA SANTÉ



Collège Voltaire, Besançon (25)

Un campus des métiers de qualifications réunit l'ensemble des services et opérateurs de formation initiale et continue au service d'une filière donnée et de ses besoins spécifiques. Ainsi est né le projet d'un CMQ autour des métiers de la santé, filière particulièrement dynamique et innovante dans notre région.

Il s'incarne à travers trois lieux répondant aux besoins des différents bassins

d'emploi : dispositifs médicaux à Besançon, chimie fine/pharmacie à Dijon, soins médicaux et paramédical à Nevers.

Le campus couvrira également les thèmes suivants : santé numérique, intelligence artificielle, biothérapie, théranostique (médecine nucléaire), biotechnologie, bioproduction.

Une association portera le CMQ santé et un comité d'orientation stratégique réunissant

entreprises, formations recherche et collectivités locales, déclinera les orientations stratégiques de la feuille de route.

Ces deux instances clés du CMQ santé seront présidées par des chefs d'entreprise du domaine, soulignant l'attache forte avec le monde économique.

FORMER LES JEUNES AUX NOMBREUX MÉTIERS DE LA SANTÉ

Le Campus des Métiers et des Qualifications (CMQ) en santé de la région Bourgogne-Franche-Comté

Les objectifs principaux de ce campus multisites sont :

- **Fédérer les acteurs publics et privés** du domaine de la santé et contribuer au développement socio-économique du territoire ;
- **Élever le niveau de qualifications et de compétences** des apprenants afin de faciliter leur insertion professionnelle en répondant aux attentes des entreprises ;
- **Améliorer l'attractivité des formations**, notamment professionnelles.

Le projet est en cours de finalisation et vise une labellisation en catégorie Excellence, ce qui se caractérise par un **lien avec la recherche et l'écosystème d'innovation, ainsi qu'un rayonnement à l'international.**

PAPILLOMAVIRUS : EN PARLER, C'EST DÉJÀ SE PROTÉGER !



PROPHYLAXIE

La campagne nationale de vaccination dans les collèges publics et privés sous contrat a été initiée en septembre 2023 afin d'améliorer la couverture vaccinale des élèves de 5^e. Cette vaccination gratuite pour les collégiens, renouvelée chaque année, vise à réduire l'incidence des pathologies liées aux HPV, en particulier les cancers. Recommandée dès l'âge de 11 ans pour les filles et les garçons, **cette vaccination réduit jusqu'à 90 % des infections pouvant évoluer en lésions précancéreuses ou cancéreuses.**

En Bourgogne-Franche-Comté, cette campagne est menée en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé (ARS), les rectorats des académies de Besançon et Dijon ainsi que les professionnels de santé, notamment ceux des centres de vaccinations.

Cet engagement régional a permis d'observer une hausse significative des taux de vaccination. En effet, au 30/09/2024, la couverture vaccinale contre les HPV au moins une dose était de 41 % chez les filles et de 31 % chez les garçons nés en 2012. Ces couvertures étaient supérieures respectivement de +5,5 et +6,9 points par rapport aux adolescents nés en 2011 cibles de la première campagne de vaccination au collège.

Cette mobilisation pour l'année scolaire 2024-2025 se poursuit jusqu'à juin 2025, avec, au 30 avril 2025, 3 768 élèves vaccinés.



OU



LIRE. ÉCRIRE. COMPTER. MAÎTRISER LE NUMÉRIQUE

La démarche Duplex a comme objectif d'aider le public relevant de situations d'**illettrisme** et d'**illectronisme** à s'adapter à un environnement de plus en plus numérisé.

Illettrisme et illectronisme, une double exclusion

L'étude régionale INSEE de 2022 indique que 440 000 habitants de la région sont en difficulté avec le numérique, soit 19 % des plus de 15 ans.

Parmi ceux-ci, 130 000 personnes ont en sus des difficultés dans au moins une des compétences de base (lecture, écriture, calcul), aggravant d'autant plus un quotidien numérique déjà complexe. Les accompagner est un **enjeu majeur**.



Depuis 2024, **tous les aidants numériques peuvent être formés** pour mettre en œuvre la démarche pédagogique Duplex dans les huit départements de la région. Ils bénéficient gratuitement des enseignements des trois formateurs habilités Duplex par l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme dans la région. Cette initiative, déployée par l'AFPA à destination des aidants numériques, est soutenue par la préfecture de région Bourgogne-Franche-Comté.

Grâce à Duplex, les acteurs de l'inclusion améliorent encore l'aide apportée à ce public doublement exclu, et la réponse à ses besoins immédiats.



VIOLENCES

La lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur

Depuis 2024, les régions académiques disposent de postes dédiés à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur.

Créées dans le cadre d'un plan national lancé par le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, ces fonctions visent à **renforcer la prévention, la formation et le traitement des signalements.**

Témoign d'un engagement institutionnel fort, le poste régional est rattaché au secrétariat général.

Cette mission accompagne les établissements dans la mise en place de cellules d'écoute, la coordination avec les autorités judiciaires et la formation des personnels.

Un appui individualisé est prévu pour les situations complexes, afin de garantir des réponses adaptées et éviter l'isolement des référents.

42 professionnels de 14 établissements ont suivi des formations en 2024 sur les aspects juridiques, l'accompagnement des victimes et la réglementation générale de protection des données.

Un second comité de pilotage régional s'est tenu avec les tribunaux locaux, dans une volonté partagée d'intensifier la coopération opérationnelle.

AIDE ALIMENTAIRE



Animation de la coordination des acteurs de l'aide alimentaire.

Renforcer la collaboration entre tous les acteurs

Les enjeux actuels de la lutte contre la précarité alimentaire ont amené le Commissaire à la lutte contre la pauvreté, la DREETS et la DRAAF à conduire une dynamique de coopération inédite relative à l'accès à l'alimentation durable pour tous. Cet accès constitue l'un des axes forts du Pacte des solidarités et du Programme Mieux Manger Pour Tous.

5 temps forts réunissant 410 participants ont été organisés avec l'aide d'Active, Pôle de l'économie solidaire.

La démarche a permis de renforcer la collaboration entre les services de l'État et les acteurs de l'aide alimentaire et de réfléchir collectivement à une stratégie d'actions pour améliorer l'existant.

- octobre 2024 : conférence introductive « Comment réinventer l'économie de l'aide alimentaire (AA) » ;
- novembre 2024 à janvier 2025 : trois webinaires thématiques sur l'AA itinérante et les financements publics et privés ;
- mars 2025 : journée régionale pour des solutions concrètes sur l'organisation, la coordination et l'approvisionnement de l'aide alimentaire.

QUELQUES CHIFFRES :

• 2 à 4 millions des personnes bénéficiaires de l'aide alimentaire en France. 185 566 personnes sont concernées en Bourgogne-Franche-Comté, soit **7 % de la population régionale**.

• **16 724 tonnes** de produits distribués en Bourgogne-Franche-Comté.

• **2 443 106 € engagés en 2024** par les services de l'État en région pour soutenir les acteurs et les actions innovantes de la lutte contre la précarité alimentaire.

PRÉVENTION



Bassin mobile

L'enquête « Noyades » menée au cours de l'été 2018 par Santé Publique France a relevé une **augmentation du nombre de noyades accidentelles** (1 649 en 2018 contre 1 266 en 2015), en particulier chez les 0-6 ans pour lesquels les noyades ont augmenté de 96 % de manière globale et de 132 % au sein de piscines privées familiales.

La gravité et le caractère récurrent de cette situation ont conduit le Ministère des Sports, en lien avec d'autres ministères, à déployer dès 2019 un **plan de prévention des noyades et de développement de l'aisance aquatique**.

Cette stratégie vise à mettre en œuvre des mesures concrètes dans le domaine des équipements sportifs, de la formation des encadrants et de l'organisation de stages d'apprentissage en milieu aquatique pour les enfants.

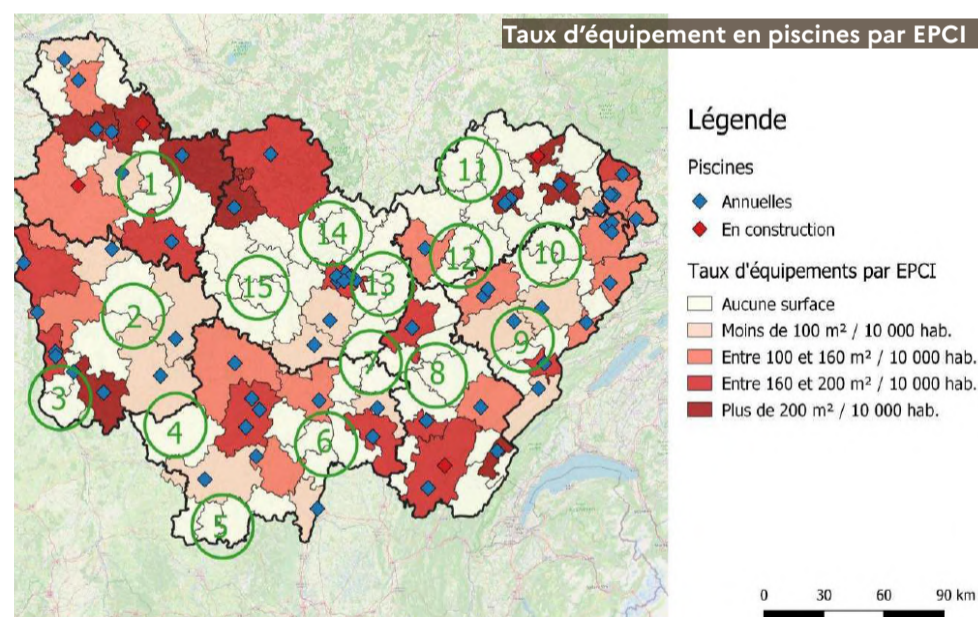
**208 stages en 2024,
pour 3 177 enfants**

En 2024, une enveloppe de **116 000 euros** de l'État via l'Agence nationale du Sport (ANS) a permis la mise en place de 208 stages pour 3 177 enfants, au sein de 71 structures de la région (33 clubs de la Fédération Française de Natation et 38 collectivités).

Dans la région, un des principaux freins à la prévention des noyades est le nombre limité d'équipements aquatiques et surtout un maillage insuffisant, principalement en zone rurale.

C'est ce qu'une étude de la ligue régionale de natation a montré en 2021, en identifiant notamment 15 zones de deux à quatre EPCI non équipées en piscine.

Face à ce constat et pour répondre à ces besoins, dès l'année 2023, la ligue régionale s'est saisie de la question des bassins mobiles et a proposé aux collectivités demandeuses une offre qualitative et globale, avec un prestataire unique de conception, installation, maintenance technique et encadrement.



Un premier bassin tubulaire (de 10mx5m et 1,30m de profondeur) a été acheté en 2023, financé à 80% par l'État dans le cadre du plan 5 000 Équipements de Proximité.

En 2024, la Conférence Régionale du Sport (CRdS) a qualifié cette démarche comme projet emblématique régional. Elle bénéficie dès lors d'un **fonds d'amorçage de 80 000 euros** pour son déploiement sur tout le territoire régional.

Depuis l'installation du premier bassin mobile durant l'été 2023 dans le gymnase de Liernais (21), celui-ci a été déplacé en 2024 dans les communes de Saint-Jean-de-Losne (21), de Semur-en-Auxois (21) et de Talant (21). Sur cette période, 20 classes élémentaires auront suivi un stage d'Aisance aquatique ou de J'apprends à nager.

Durant l'année 2024, le projet d'un deuxième bassin mobile a reçu un financement identique de l'État, pour une mise en œuvre en 2025 dans les départements de la Nièvre et de la Haute-Saône.



PROMOUVOIR LA CULTURE ET LA RENDRE ACCESSIBLE À TOUS, DU RURAL À L'URBAIN



LECTURE

Projet Grande Bibliothèque de Besançon (25)

Le 26 novembre 2024 a marqué le **coup d'envoi de la construction de la Grande Bibliothèque de Besançon**, projet de lecture publique exemplaire au plan national qui regroupera, dans un même ensemble architectural, une bibliothèque universitaire et une bibliothèque-médiathèque publique, avec une forte dimension numérique et un fonds patrimonial exceptionnel.

1550 places
660 000 ouvrages

Cet ouvrage, déclaré d'intérêt communautaire, revêt une dimension majeure tant par son importance stratégique d'accès aux savoirs et à la culture, que par sa dimension financière.

3 ans de travaux sont annoncés, pour une ouverture début 2028.

Ce projet dont le coût des seuls travaux s'élève à plus de **90 millions d'euros** est fortement soutenu par l'État, notamment :

- Ministère de la Culture : **14 322 815 €**
(dont 9 000 000 € au titre du Plan de Relance)
- Fonds national d'Archéologie préventive : **166 360 €**
- Rectorat / CPER : **471 000 €**

14 024 m², 1550 places, 660 000 ouvrages

Architectes :
Pascale Guédot et cabinet Lombard
Maîtrise d'ouvrage :
Grand Besançon Métropole

MIEUX PRODUIRE MIEUX DIFFUSER



Concertation-information acteurs culturels

Afin de redéfinir l'équilibre entre production et diffusion, en s'appuyant notamment sur des coopérations et mutualisations, le ministère de la culture a développé au bénéfice de tous les secteurs du spectacle vivant et des arts visuels le plan « Mieux Produire Mieux Diffuser ».

630 000 €
supplémentaires mobilisés

Dans le cadre de ce plan qui associe les moyens de l'État à ceux des collectivités locales, l'État a pu mobiliser 630 000 € supplémentaires en faveur des acteurs culturels et des territoires de Bourgogne-Franche-Comté.

Au total, 23 structures ont bénéficié de ces aides attribuées prioritairement aux réseaux labellisés et/ou conventionnés et conditionnées à plus de collaboration, de coopération et répondant aux enjeux de développement durable.

Les collectivités locales partenaires ont répondu favorablement à la mise en œuvre de ce plan en mobilisant parallèlement des moyens complémentaires au soutien de ces structures.

**PRINTEMPS
DE LA
RURALITÉ**

Rencontre à Clamecy (58)



CULTURE ET RURALITÉ

Initiative du Gouvernement visant à renforcer la place de la culture au cœur des territoires ruraux, le plan culture ruralité a été établi grâce aux enseignements tirés de la large concertation déployée dans le cadre du Printemps de la ruralité. Cette concertation a pris la forme notamment de rencontres-débats organisées sur tout le territoire.

En Bourgogne-Franche-Comté ce sont ainsi sept rencontres qui ont été accueillies à Noyers sur Serein, Clamecy, Montbard, Giromagny, Charolles, Gray et Dole et qui ont réuni en mars 2024 à chaque fois plusieurs dizaines de personnes (près de 500 au total) : élus, artistes, acteurs culturels et associatifs mais aussi de nombreux citoyens et même des lycéens.

Le plan culture ruralité, décliné en 23 mesures, présenté en juillet 2024 par le ministère de la culture a notamment permis dans notre région la mise en place de résidence d'artistes ou un soutien accru aux musées de France de BFC en ruralité pour un montant de 700 000 €, en cours de déploiement.

PRÉSERVER LE PATRIMOINE



Cathédrale Ste Bénigne, Dijon (21)

© studio ERICK SAILLET

La crypte de la cathédrale Saint-Bénigne a rouvert au public en juillet 2024, après plus de 4 ans de travaux.

Les 8,75 M€ mobilisés pour cette opération, dont 2,5 M€ dans le cadre du plan de relance, ont été financés intégralement par l'État.

En 2024, incluant l'opération Sainte Bénigne,

l'État a consacré au patrimoine régional un budget total de 28 millions d'euros

Les travaux concernaient particulièrement la sacristie, qui avait perdu l'ornementation de ses parties hautes, et à valoriser l'architecture romane exceptionnelle de la rotonde, qui souffrait d'importantes infiltrations.

Une restauration globale sous la maîtrise d'œuvre de Martin Bacot, architecte en chef des monuments historiques, s'est imposée.

Pour la sacristie : changement de pierres, restitution des décors disparus, restauration de la charpente et de la couverture en ardoise et plomb.

Pour la rotonde : étanchéité neuve au niveau de la cour, dessalement des maçonneries, restitution d'enduits, fouille et mise en valeur des vestiges archéologiques, mise en lumière, création d'un nouvel accès permettant l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.



Restauration de la rotonde

© studio ERICK SAILLET

MUSIQUES



Scène musicale, Auxerre (89)

Dans le cadre du plan **Scènes de musiques actuelles** (SMAC), l'État apporte 925 000 € de subventions annuelles.

925 000 € de subventions annuelles

Un soutien complémentaire de 229 000 € a pu être apporté en 2024 aux sept scènes de musiques actuelles de la région :

- La Rodia à Besançon (Doubs),
- le Moloco à Audincourt (Doubs),
- la Vapeur à Dijon (Côte-d'Or),
- Le Moulin de Brainans (Jura),
- Echo System à Scey-Sur-Saône (Haute-Saône)
- la Cave à Musique à Macon (Saône-et-Loire).

Les SMAC sont des lieux fondamentaux pour la création musicale, la diffusion de concerts, l'accompagnement des artistes ainsi que pour l'éducation artistique et culturelle.

Ces fonds supplémentaires mobilisés par l'État en région ont contribué au maintien de la vitalité et de la diversité des propositions artistiques pour les musiques actuelles en Bourgogne-Franche-Comté.



Classe à horaires aménagés

ART ET CULTURE

L'éducation artistique et culturelle au profit de tous les élèves du territoire.

Offrir à chaque élève scolarisé une **éducation artistique et culturelle** (EAC) de qualité constitue l'un des objectifs forts de la région académique.

Un tel projet, co-construit entre l'école ou l'établissement et un acteur culturel, constitue un temps fort d'apprentissage qui s'appuie sur une expérience sensible.

À son terme, le moment de valorisation offre à tous le plaisir de partager les rencontres vécues et les créations réalisées (Faites/Fête de l'EAC, expositions, spectacles, restitutions de toutes natures).

Grâce au pilotage de la délégation régionale académique à l'éducation artistique et culturelle et à sa collaboration étroite avec la direction régionale des affaires culturelles, **66% des**

élèves de Bourgogne Franche-Comté ont vécu des actions d'éducation artistique et culturelle en 2023-24 (France : 58%).

Dans le second degré, ce sont 82% des élèves qui ont bénéficié de tels projets. Notamment, le Pass Culture « part collective » a par exemple permis de financer près de 3,6 M€, au bénéfice de 160 300 jeunes.

331 projets financés en 2024

Un maillage efficace du territoire profite aux élèves, quels que soient leur âge et leur lieu de scolarisation. Ce maillage résulte du croisement des financements de l'État et des collectivités, avec une attention particulière accordée aux zones rurales.

En 2023-24, l'appel à projet partenarial DRAC-région académique a financé 331 projets. 69 artistes ont pu vivre une résidence territoriale artistique et culturelle dans des écoles.

Dans 39 territoires, très majoritairement ruraux, un Contrat local d'éducation artistique permet de déployer des actions EAC en associant des crédits alloués par l'État à ceux de communes ou intercommunalités.

Les enseignements artistiques sont également prisés, attirant 42 300 élèves (chorales, classes orchestres, classes à horaires aménagés, options ou enseignements de spécialité).

Éducation Artistique et Culturelle



Fréquenter



Pratiquer



S'approprier

Tous les domaines d'Éducation Artistique et culturelle

L'ÉTAT EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

UNE ÉQUIPE À VOTRE ÉCOUTE



Paul MOURIER
Préfet de la région
Bourgogne-Franche-Comté



Nathalie ALBERT-MORETTI
Rectrice de région
académique



Hélène CROQUEVIEILLE
Directrice régionale des
finances publiques



Jean-Jacques COIPLÉ
Directeur général de
l'agence régionale de santé



Anne COSTE DE CHAMPERON
Secrétaire générale pour
les affaires régionales



Marie-Jeanne FOTRÉ-MULLER
Directrice régionale de
l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt



Aymée ROGÉ
Directrice régionale des
affaires culturelles



Simon-Pierre EURY
Directeur régional de
l'économie, de l'emploi, du
travail et des solidarités



Olivier DAVID
Directeur régional de
de l'environnement, de
l'aménagement et du
logement



Christine CHAMBAZ
Directrice de l'institut
national de la statistique
et des études
économiques



Laurent POTTIER
Délégué régional
académique à la jeunesse,
à l'engagement
et aux sports



Jean GUZZO
Délégué régional
académique à la
recherche et à
l'innovation



Emmanuelle DELHOMME
Directrice régionale
aux droits des
femmes et à
l'égalité



Hélène DE KERGARIOU
Commissaire du
Massif du Jura



Séverine MERCIER
Commissaire à la
lutte contre
la pauvreté



Rémi PROUST
Secrétaire général
de la COP



Hugues NORDI
Conseiller
diplomatique
auprès du préfet
de région

